



NOTE BREVE ET SYNTHÉTIQUE BUDGET PRIMITIF 2022

Le présent document est établi en application de l'article L 2313-1 du code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi NOTRE du 17 août 2015.

Il prévoit que « *Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.* »

Il est disponible sur le portail internet de la Collectivité <https://www.commune-montanay.fr/>

Le **budget primitif** retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte

SOMMAIRE :

1- Eléments de contexte :	2
2- La section de fonctionnement :	2
3- La section d'investissement :	4
4- Prévision d'évolution de l'épargne brute et de l'épargne nette :	6
5- Etat de la dette :	7
6- Effectifs de la Collectivité au 1/01/2022 :	7
7- Ratios comparatifs :	7

1- Eléments de contexte :

Le budget 2022 tient compte du contexte sanitaire encore incertain et des conséquences éventuelles qui pourrait en découler.

Il a également été intégré en cours de préparation les conséquences éventuelles de la guerre en Ukraine en matière de hausse de l'énergie.

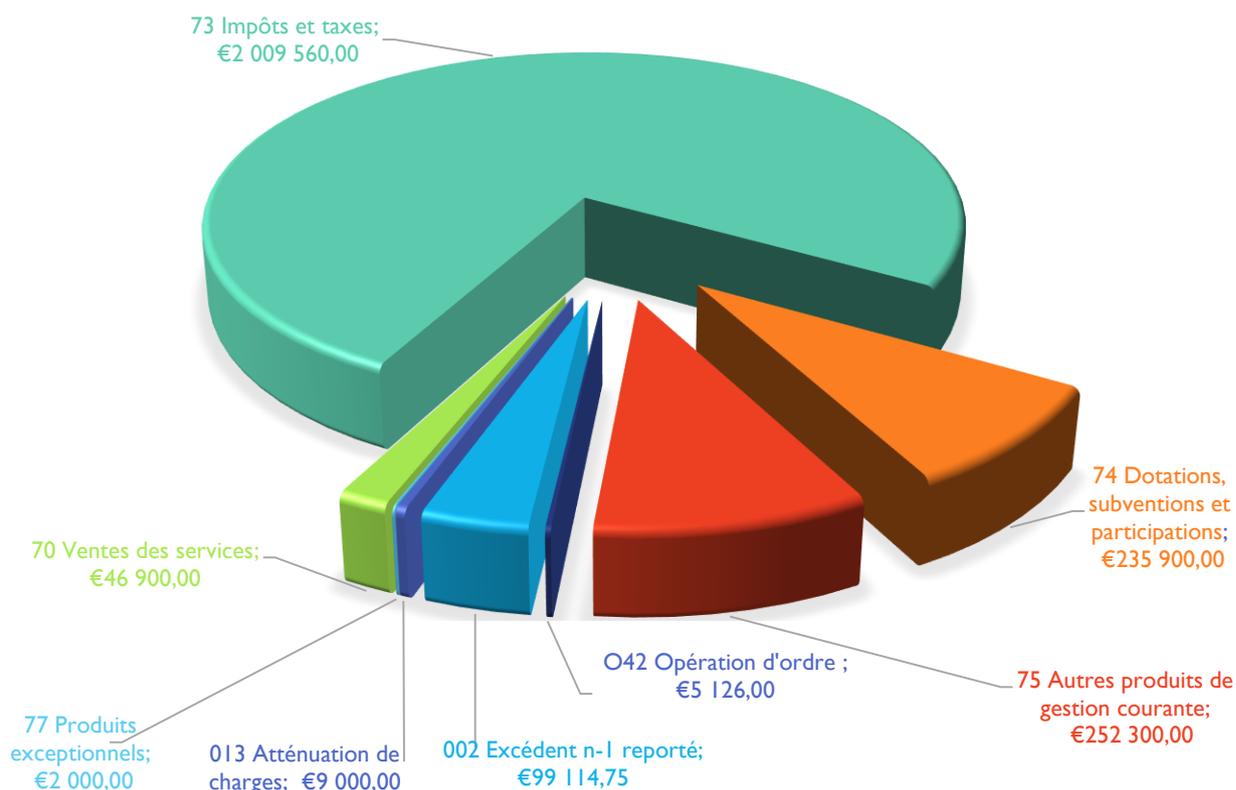
La loi de finances 2022 ne porte pas de modifications notables dans la programmation budgétaire de l'Etat compte tenu des élections présidentielles et législatives à venir.

2- La section de fonctionnement :

La section de fonctionnement s'établit à 2 659 900.75 €

Recettes

La Commune a fait le choix de conserver une partie de son excédent de fonctionnement 2021 compte tenu du contexte économique 2022 très incertain.



Chapitre 013 Atténuations de charge

Il n'a pas été envisagé d'augmentation des maladies ou accident de service.

Chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections

Dans ce chapitre est comptabilisé l'amortissement des subventions perçues pour des investissements amortissables.

Chapitre 70 Produits des services, du domaine et des ventes diverses

Ce chapitre est constant.

Chapitre 73 Impôts et taxes

Le produit attendu sur ce chapitre est en hausse car les bases fiscales, indexées sur l'inflation, vont assez sensiblement augmenter. La Commune ne programme pas d'augmentation de la fiscalité communale en 2022.

Il est également prévu le maintien du dynamisme des droits de mutation.

Chapitre 74 Dotations, subventions et participations

La DGF devrait à nouveau baisser de 20 000€ en 2022.

La Commune prévoit un maintien de la dotation de solidarité rurale à son niveau 2021 à minima.

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante

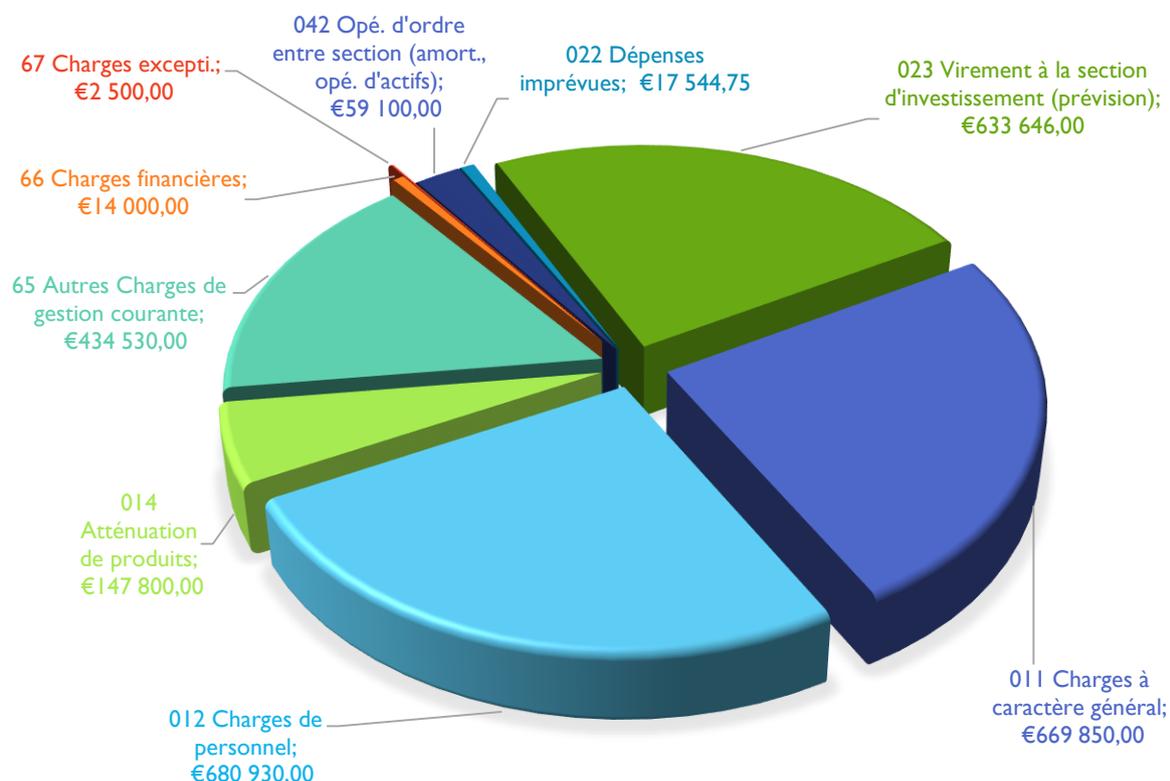
Ce chapitre connaît une augmentation assez notable car il est budgété le revenu lié au naming des équipements du stade.

Chapitre 77 Produits exceptionnels

Pas d'éléments notables

Les recettes réelles de fonctionnement devraient se maintenir en 2022. En revanche, si l'on ne tient pas compte du produit lié au naming la prévision de recettes est en baisse d'environ 7% par rapport à 2021.

Dépenses de fonctionnement



Chapitre 011 Charges à caractère général

Ce chapitre connaît une hausse sensible par rapport à 2021 car la Commune a augmenté les crédits provisionnés pour le financement des fluides et du carburant en raison de l'augmentation des tarifs. Par ailleurs, les crédits dédiés à l'entretien du patrimoine immobilier de la Commune ont été augmentés.

Chapitre 012 Charges de personnel

Les dépenses de personnel sont constantes par rapport au réalisé 2021 car il n'est pas prévu de variation des effectifs de la Collectivité.

Chapitre 014 Atténuation de produits

Les crédits dédiés à la contribution au FPIC (Fonds de Péréquation des recettes intercommunales et communales) ont été augmentés en prévision d'une hausse de la contribution affectée à la commune de Montanay.

Chapitre 022 Dépenses imprévues

Compte tenu des incertitudes pour 2022, des crédits ont été provisionnés à hauteur de 17 544.75 €.

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante

Ce chapitre connaît une augmentation notable par rapport au réalisé 2021 en raison de la hausse de la contribution à la Métropole pour l'instruction des autorisations des sols (permis instruits en 2021 beaucoup plus nombreux) et de l'augmentation des crédits prévus pour les subventions (DSP).

Les dépenses de fonctionnement sont en hausse par rapport à 2021 principalement en raison de la hausse de prix de l'énergie et du carburant. L'autofinancement reste toutefois conséquent ce qui permet de financer de nouveaux programmes d'investissement.

3- La section d'investissement :

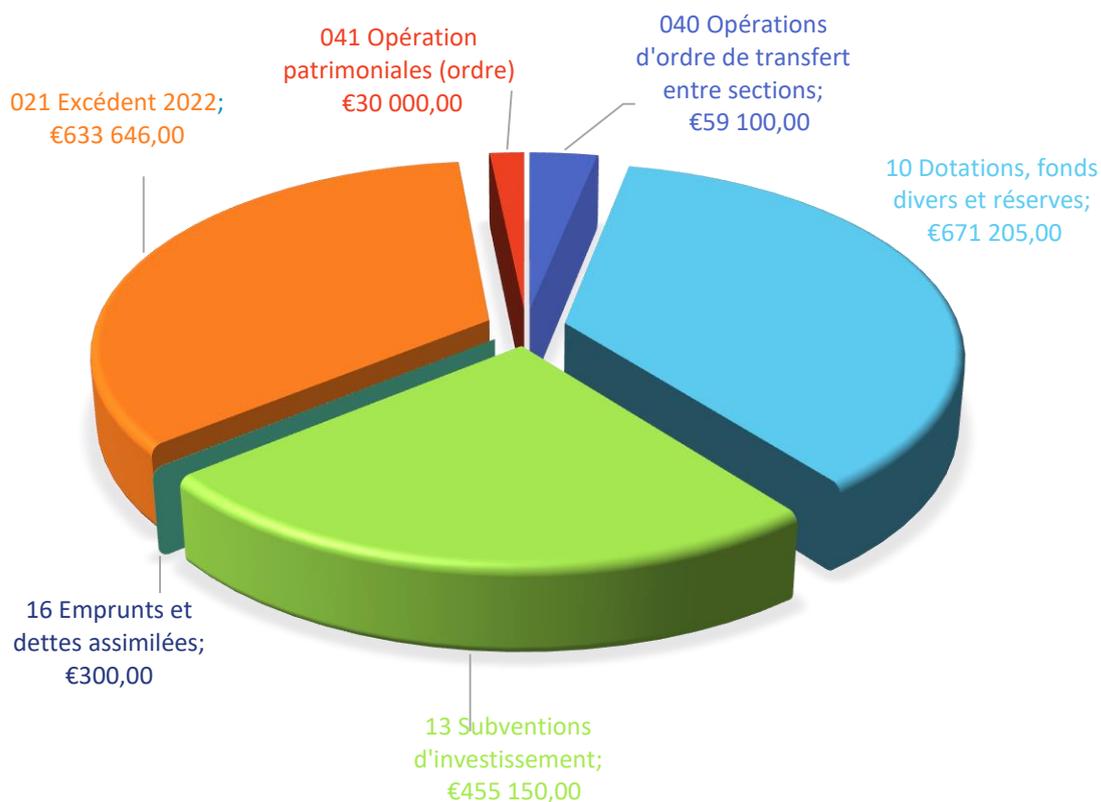
La section d'investissement s'établit pour 2022 à 1 849 401 €. Elle est un peu inférieure à celle de 2021.

Recettes

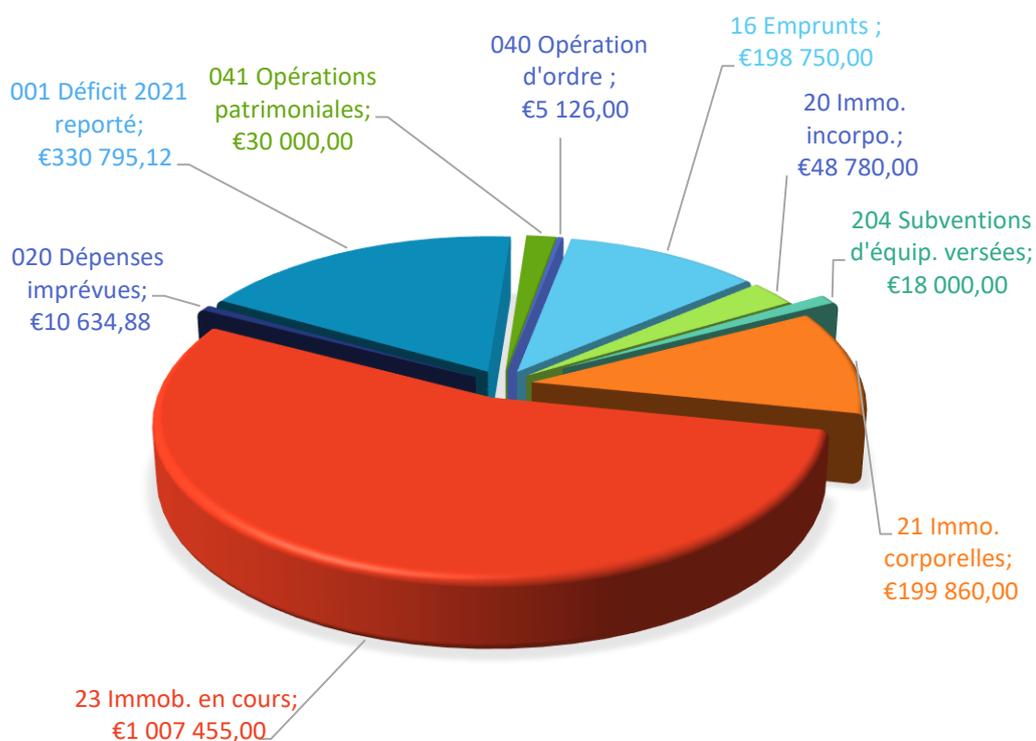
Les recettes d'investissement sont essentiellement constituées par les ressources propres de la Collectivité : l'autofinancement prévisionnel 2022 pour 633 464 €, 600 000 € d'excédent 2021 et 59 100 € d'amortissement des immobilisations.

Les autres recettes sont constituées par des subventions (restes à réaliser de 2021 à hauteur de 455 150 €), le FCTVA 61 275 € et le reversement d'une partie de la Taxe d'aménagement pour 9 930 €.

De nouvelles recettes pourraient être portées au budget dans le courant de l'année car la Commune va déposer des dossiers de demande de subvention pour les différents programmes d'investissement 2022.



Dépenses



Les principaux programmes d'investissement prévus pour 2022 sont les suivants :

- Extension du restaurant scolaire

- Conversion d'une maison en microcrèche
- Etudes de conception pour la construction d'une médiathèque
- Réhabilitation du chemin de croix de l'Eglise
- Divers travaux sur les bâtiments (isolation thermique, aménagement d'une classe supplémentaires à l'école élémentaire, ...)

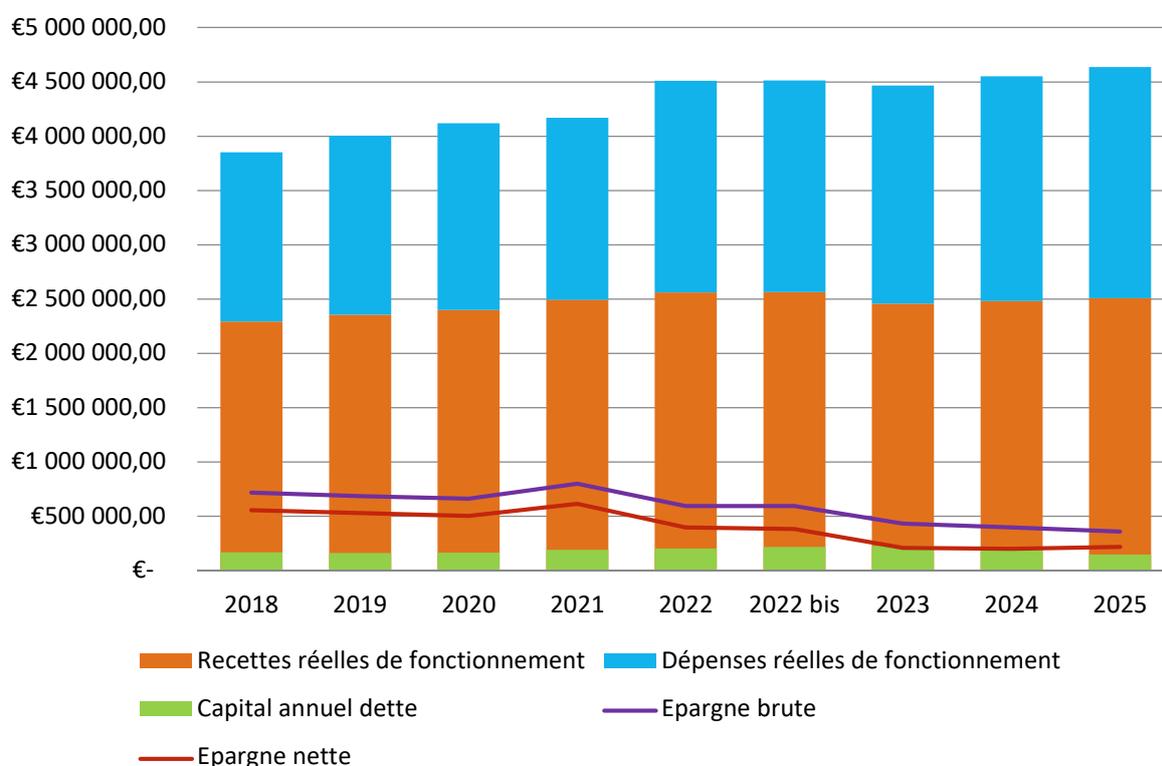
Pour financer une partie de ces investissements, la Collectivité envisage de souscrire un emprunt de 400 000 €. Il n'est pas prévu à ce stade budgétaire car les consultations sont en cours. Il fera l'objet d'une inscription complémentaire dans le courant de l'année 2022.

4- Prévision d'évolution de l'épargne brute et de l'épargne nette :

Compte tenu de la hausse des dépenses de fonctionnement, l'épargne nette devrait baisser en 2022. La souscription du prêt de 400 000 € (2022 bis) impactera faiblement cette épargne.

Avec une trajectoire d'augmentation des recettes de l'ordre de 1% par an et d'une hausse des dépenses de 3 % par an, l'épargne nette devrait diminuer de moitié d'ici à 2025.

Cette projection tient compte de la faible marge de manœuvre dont dispose la Collectivité pour limiter ses dépenses, pour l'essentiel structurelles, et augmenter ses ressources essentiellement constituées par la fiscalité locale.



5- Etat de la dette :

Code emprunt	Objet de l'emprunt	Annuités									
		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
2014-01	FINANCEMENT DES TRAVAUX D'EXTENSION	21 855,44	21 855,44	21 855,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2016-01	Maison Armand	63 283,76	63 283,76	63 283,76	63 283,76	31 641,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2021-01	MAISON BEUF	33 114,38	32 949,38	32 784,38	32 619,38	32 454,38	32 289,38	32 124,38	31 959,38	31 794,38	31 629,38
28	TRAVAUX CRECHE	36 433,72	36 433,72	36 433,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
29	Solde Travaux Crèche 2005	18 808,58	19 254,34	19 710,66	20 177,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31	REAMENAGEMENT RESTAURANT SCOLAIRE	37 249,72	27 937,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total budget Budget Principal		210 745,60	201 713,89	174 068,15	116 080,95	64 096,26	32 289,38	32 124,38	31 959,38	31 794,38	31 629,38

Entre 2024 et 2027, quatre prêts arrivent à échéance.

6- Effectifs de la Collectivité au 1/01/2022 :

La Collectivité compte 16 agents titulaires et 3 agents contractuels

Répartition des agents titulaires

Service	Nombre d'agents	ETP
Administratif	5	5
Espaces verts	2	2
Entretien	2	1.63
Enfance Jeunesse (dont sport)	2	1.74
Bibliothèque	1	0.5
Ecoles	4	4
Total	16	14.87

7- Ratios comparatifs :

Ratios comparatifs			
	CA 2021	2022	Moyenne de la strate données 2020 DGFIP
Nombre d'habitants (population légale)	3255	3 301	
Résidences secondaires	3	2	
Potentiel financier par habitant	1 209.17	1 217.64	882.54
Dépenses réelles de fonctionnement/habitant	514.53	595.93	738.00
Produits des impositions directes/habitant	481.73	484.70	403.00
Recettes réelles de fonctionnement/habitant	764.13	774.21	912.00

Dépenses d'équipement brut/habitant	614.89	385.97	293.00
Encours de la dette / habitant	356.24	351.28	684.00
DGF/ habitant	30.41	23.08	148.00
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	41 %	34.61%	49.32 %
Dépense de fonctionnement + capital dette/ recettes réelles de fonctionnement	74.83 %	84.75 %	90.89 %
Dépense d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	80.47 %	49.85 %	32.17 %
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	46.62 %	45.37 %	75.00 %

Sauf mention contraire, les montants sont en €

Le Maire,
Gilbert SUCHET